

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DEPARTEMENT DE CORREZE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DAMPNAT

Délibération n° 2023-37

Accusé de réception en préfecture
019-211906805-20230523-2023-37-DE
Date de télétransmission : 25/05/2023
Date de réception préfecture : 25/05/2023

Nombre de Conseillers:

En exercice 14
Présents 11
Votants 11

Objet : Démarche à caractère pédagogique pour les enfants entrant en 6^{ème}

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-trois mai à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune de DAMPNAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 mai 2023

Présents: Mmes et MM BERNARDIE, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MERAUD, OVTCHARENKO, PEREIRA, POMPIER, POIRIER et RAYNAL

Absents excusés : Mme et MM PEJOINE-MAGNAUDET, BEYNET et MARTY

Secrétaire de Séance : M. PEREIRA

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, dans le cadre d'une démarche à caractère pédagogique, d'offrir un dictionnaire et un bon d'achat aux élèves de l'école primaire de Dampnat entrant en 6^{ème} au collège.

Cette démarche 2023 concerne 6 élèves pour un montant de 150 € TTC et sera imputée à l'article 6232 fêtes et cérémonies du Budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le maire,



Jean-Pierre BERNARDIE.